



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 3 mai 2019

Martine Comtois
Vice-Présidente
Affaires corporatives
Secrétaire générale

**Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2019-2020-001D**

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 3 avril dernier par courriel et telle que formulée, vous désirez obtenir :

« Le montant en argent déboursé par la SAQ par année pour les libérations syndicales de ses employés au cours des cinq dernières années. Je souhaite obtenir l'information pour toutes les unités syndicales de la société d'État (SPTP, SEMB, STTSAQ). Je crois que 52 % des charges sont assumées par l'employeur ».

Tel que demandé, nous vous communiquons ci-après, par année et par syndicat, les montants assumés par l'employeur pour les libérations syndicales.

Année (civile)	SEMB	SPTP	STTSAQ
2014	631 436 \$	182 471 \$	348 786 \$
2015	932 984 \$	161 407 \$	377 012 \$
2016	982 398 \$	199 530 \$	378 777 \$
2017	995 731 \$	178 640 \$	286 020 \$
2018	797 497 \$	160 480 \$	362 275 \$

Nous vous soulignons que la SAQ compte près de 7000 employés. Les libérations syndicales permettent notamment la participation d'employés aux différents comités, notamment des comités de griefs, de relations de travail, de santé et sécurité au travail ainsi qu'à la négociation des conventions collectives.

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments distingués.

La Responsable à l'information

[REDACTED]

Martine Comtois

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC